



**Appel à candidatures pour la reprise de l'exploitation de l'accueil de jeunes enfants dans un immeuble communal situé aux Ames Claires**

**PRÉAMBULE :**

La ville de Rémire-Montjoly compte au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 27 604 habitants. Elle dispose sur son territoire de 12 établissements d'accueil du jeune enfant, pour une capacité d'environ 325 places sous gestion privée, et d'un réseau d'une quarantaine d'assistantes maternelles.

**OBJET DE L'APPEL À PROJET :**

La ville de Rémire-Montjoly lance un appel à candidatures pour la reprise de l'exploitation de l'accueil de jeunes enfants dans un immeuble communal situé aux Ames Claires

Cet appel à projet a pour objectif de proposer une offre d'accueil supplémentaire dans un quartier relevant de la Politique de la ville et qui permettra une répartition géographique de l'ensemble des places disponibles sur la commune et ainsi de répondre aux besoins de garde des familles.

**DESCRIPTIF ET LOCALISATION DE L'IMMEUBLE :**

- Plain-pied, emprise de 623 m<sup>2</sup>. Établissement classé en 5<sup>ème</sup> catégorie de type R.
- Surface plancher 262,86 m<sup>2</sup>.
- Immeuble aménagé et équipé pour recevoir 20 jeunes enfants âgés de 3 mois à 4 ans et 6 adultes.
- Localisation : 2 rue des Macatas, Les Ames Claires, 97354 Rémire-Montjoly.
- Équipements publics de proximité immédiate : École maternelle Michel DIPP, 6 classes, environ 150 élèves. L'élémentaire Jacques LONY, 8 classes, environ 180 élèves.

**MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE :**

**1. Modalités administratives et réglementaires**

Le partenariat entre la ville et le candidat retenu fera l'objet d'une formalisation.

Le candidat sélectionné devra s'acquitter de l'ensemble des démarches réglementaires en matière de gestion de crèche collective, notamment de la demande d'agrément auprès de la Collectivité Territoriale de Guyane – Service PMI et des formalités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Guyane.

A ce titre, le candidat retenu s'engagera à se conformer à l'ensemble du corpus juridique régissant les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), notamment :

- L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 des Services aux familles ;
- Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux Assistants maternels et aux EAJE ;
- L'arrêté du 31 août 2021 créant un Référentiel national relatif aux exigences applicables aux EAJE en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;
- L'arrêté du 23 septembre 2021 portant la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

**2. Modalités financières**

L'occupation du local sera régie par un bail commercial dont la redevance mensuelle est fixée à 1 650 € (mille six cent cinquante euros), payable à échéance trimestrielle aux caisses du Receveur Municipal.

Aucun dépôt de garantie, ni aucune caution ne sont exigés au locataire.

Le montant du loyer est révisé chaque année à la date anniversaire du contrat de location sans que le bailleur ait à effectuer quelque notification ou formalité particulière.

La révision du loyer s'opère automatiquement de droit en fonction des variations de l'indice légal prévu par la législation en vigueur qui s'y rapporte.

### **1. Le Comité de sélection**

Le comité de sélection comprendra notamment les représentants suivants :

- le Maire ou son représentant ;
- l'adjoint au Maire ayant la délégation dédiée de la Petite Enfance ;
- le Directeur Général des Services
- le Directeur du service finances/comptabilité
- Un représentant de la CAF
- Un représentant de la CTG-PMI

### **2. L'analyse des propositions**

Les projets seront examinés :

- d'une part, sur la base de l'expérience ou non du candidat en matière de gestion d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant ;
- d'autre part, sur le projet dans sa globalité, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement de l'établissement et le projet pédagogique du candidat.

## **DÉPÔT ET CONTENU DES DOSSIERS :**

### **1. Les candidats éligibles**

Les candidats seront des professionnels de la Petite Enfance, personnes morales de droit privé (associations ou sociétés), ayant une expérience de la gestion d'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, ou porteur d'un premier projet de création. Dans cette dernière situation, une attention particulière sera accordée à la motivation du candidat et à sa capacité à mobiliser autour de lui toutes les compétences utiles à la réussite de sa démarche (conseils techniques, administratifs, juridiques, financiers et comptables).

### **2. Le contenu du dossier et les modalités de dépôt**

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :

- Un descriptif du projet de reprise
- Statuts du porteur de projet (promoteur ou gestionnaire)
- Situation économique et financière du porteur de projet, références professionnelles (formation et qualifications, diplômes, expériences acquises...)
- Les garanties et capacités techniques (appréciation de l'aptitude du porteur de projet à assurer l'exploitation et la gestion d'un EAJE)
- Le projet éducatif, pédagogique et social ; valeur ajoutée pour la ville de Rémire-Montjoly.
- Données prévisionnelles d'activité sur 3 ans
- Budget prévisionnel de fonctionnement sur 3 ans
- Organigramme prévisionnel des ressources humaines
- Projet de règlement intérieur de fonctionnement
- Calendrier de déploiement pour la relance de l'activité

L'appel à projet est publié sur :

- le site de la ville de Rémire-Montjoly ;

Les candidatures seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante : **au plus tard le 30 mars 2024 à 12h00.**

**Monsieur le Maire de la Ville de Rémire-Montjoly**

Hôtel Ville – Avenue Jean Michotte  
BP 6025 – 97300 CAYENNE Cedex  
Téléphone : 05 94 35 90 00  
Courriel : [hdv.secretariat.maire@orange.fr](mailto:hdv.secretariat.maire@orange.fr)

Les dossiers devront être complets pour être examinés.

Tout dossier déposé après la date limite et l'heure fixée sera considéré comme irrecevable et ne sera pas instruit.

**ÉCHÉANCES**

- Date limite de dépôt des dossiers : **le 30 mars 2024 à 12h00.**
- Avril 2024 : traitement des candidatures et jury d'attribution

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Courriel : [hdv.secretariat.maire@orange.fr](mailto:hdv.secretariat.maire@orange.fr)

Possibilité de visiter l'immeuble – Contacter Monsieur Dominique EVEQUE :

Mobile : 0694 09 81 04

Courriel : [dominique.eveque@remiremontjoly.fr](mailto:dominique.eveque@remiremontjoly.fr)